

DCM N° 2024-03/004

Séance du 08 MARS 2024

Le conseil municipal dûment convoqué le 08 mars 2024 à 18h, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, **sous la présidence de** Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 01 mars 2024	La liste des délibérations affichée et publiée le 11 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 13	Acte rendu exécutoire le :

PRESENTS : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DEMONT PRENAT Sylvie, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, METRAILLE Thomas SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie (**10 présents**)

ABSENT(S) : LAVRUT Arnaud

ABSENT(S) Excusé(s) : DIAS Edouard, MAUPOIL Florence

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT,
Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. DIAS Edouard	à	Mme VALENTE Nathalie
Mme MAUPOIL Florence	à	Mme THEVENIN Hélène

Secrétaire de séance : M. METRAILLE Thomas désigné conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

OBJET : **Projet RESIDENCE MAHAUT D'ARTOIS – Avenant n°2 au protocole d'accord avec GD Habitat, conducteur de l'opération**

Mme Hélène THEVENIN rappelle que le conseil municipal a sollicité GRAND DOLE Habitat pour conduire le projet de construction d'une résidence seniors sur un terrain communal situé sur le site du vieux château à Choisey.

→ Un protocole d'accord entre GRAND DOLE Habitat et la commune de Choisey, a été signé par la collectivité en date du 06 novembre 2018, pour définir les engagements de chacune des parties. La commune s'engageant à prendre en charge les frais d'études si elle décidait d'abandonner le projet à l'issue de la phase APD.

→ Par délibération en date du 07 juillet 2020, la commune de Choisey a décidé d'apporter sa participation financière au projet de construction « résidence seniors » d'un montant de 160 000 €.

→ Par délibération en date du 25 juin 2021, la commune de Choisey a accepté de prendre en charge les travaux de fouilles archéologiques devant être réalisés avant l'opération de construction sur le site du vieux château, réparti comme suit :

- une part communale (25%) du coût total des travaux de fouilles
- une part FNAP (75%) du coût total des travaux de fouilles

→ Par délibération en date du 24 septembre 2021, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au protocole d'accord signé le 26 octobre 2018 pour préciser et fixer les engagements des deux parties concernant la suite de l'opération et notamment la reprise dans le domaine public des voiries, réseaux et la validation d'un nouvel échancier de participation communale

Le plan de financement prévisionnel TTC de l'opération a été actualisé et se termine à ce jour, comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	2 437 934 €	Emprunt CDC	1 339 239 €
Honoraires, frais, études annexes et taxes	236 525 €	Subv. Commune	160 000 €
Fouilles archéologiques	63 036 €	Subv. Commune fouilles	63 036 €
Dommage-ouvrage	17 770 €	Subv. CAGD	160 000 €
		Subv. Etat	26 290 €
		Fonds propre GRAND DOLE Habitant	1 007 060 €
Total	2 755 265 €	Total	2 755 625 €

GRAND DOLE Habitat propose d'établir un second avenant au protocole d'accord initial qui engage principalement la commune de Choisey à
- actualiser l'échéancier et les modalités de versement de la participation communale et de remboursement des dépenses liées aux travaux de fouilles archéologiques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal
VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-dessus
AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 au protocole d'accord signé avec Grand Dole Habitat, annexé à la présente pour acter les nouveaux engagements des deux parties et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.
PRECISE que les crédits seront prévus au budget des différents exercices conformément à l'échéancier défini dans cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
THEVENIN Hélène



**PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE DE CHOISEY ET
GRAND DOLE HABITAT
AVENANT N°2 AU PROTOCOLE DU 06 NOVEMBRE 2018**

ENTRE :

La Commune de Choisey, sis 21 rue Amont, 39100 Choisey représentée par Madame le Maire, Hélène THEVENIN

d'une part,**ET :**

Grand Dole Habitat, sis 12 rue Costes et Bellonte, 39 107 Dole, représenté par Monsieur le Directeur Général, Yves MAGDELAINE

d'autre part

Ensemble désignées « les parties »,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La commune de Choisey a acheté un terrain privé rue du Truchot lieu dit « Derrière le château » dans le but de construire des logements à caractère social. Lors de sa séance du 05 octobre 2018, le Conseil Municipal de Choisey a décidé de confier à Grand Dole Habitat, la réalisation d'une opération de construction de logements locatifs sur le terrain cadastré ZD 556, 557, 564.

Cette décision a fait l'objet d'un protocole signé par la commune de Choisey et Grand Dole Habitat en décembre 2018.

Un premier avenant précisait les modalités de versement de la subvention octroyée par la commune de Choisey ainsi que les modalités de remboursement des dépenses liées aux travaux de fouilles archéologiques et fixait les engagements des deux parties concernant la suite de l'opération (notamment, reprise par la commune de la voirie, des réseaux et éclairage public...).

Le présent avenant a pour but d'actualiser l'échéancier et les modalités de versement de la subvention octroyée par la commune de Choisey et de remboursement des dépenses liées aux travaux de fouilles archéologiques.

Plan de financement TTC, février 2024 :

Travaux	: 2 437 934 €	Emprunts CDC	: 1 339 239 €
Honoraires, frais d'études annexes et taxes	: 236 525 €	Subv. Commune	: 160 000 €
Fouilles	: 63 036 €	Subv. Commune fouilles	: 63 036 €
Domage-ouvrage	: 17 770 €	Subv. Grand Dole	: 160 000 €
		Subv. Etat	: 26 290 €
		Fonds propres	: 1 007 060 €
	2 755 265 €		2 755 625 €



En conséquence, les parties conviennent de ce

Engagements de la Commune.

La Commune s'engage à :

Article 1 :

Verser à Grand Dole Habitat la subvention de 160 000 € octroyée lors du Conseil Municipal du 07 juillet 2020 selon l'échéancier suivant :

- **30 % au démarrage des travaux (mars 2024) soit 48 000 €**
- **35 % à l'avancement des travaux (janvier 2025) soit 56 000 €**
- **35 % à la fin des travaux (septembre 2025) soit 56 000 €**

En outre, la commune de Choisey, conformément aux accords globaux pour la réalisation de l'opération, prendra en charge les travaux de fouilles archéologiques effectués, diminués des subventions du FNAP (75 % du montant HT), soit 25 % de 232 329 € HT, soit une participation à hauteur de 63 035.65 € TTC.

Dans la mesure où Grand Dole Habitat est titulaire du permis de construire concernant cette opération, l'arrêté de prescription des fouilles est au nom de l'organisme et les factures de l'opérateur en charge des fouilles archéologiques sont directement adressées à Grand Dole Habitat. Le remboursement de ces frais par la Commune se fera par un appel de fond en fin d'opération de fouilles archéologiques et sur présentation de l'acte d'engagement signé de l'entreprise HADES, du PV de réception signant la fin d'intervention de l'opérateur et des factures acquittées, **soit un appel de fond au mois de mars 2024.**

Fait à
en 2 exemplaires originaux

le :

Pour la Commune de Choisey,
Madame le Maire,
Hélène THEVENIN

Pour Grand Dole Habitat,
Monsieur le Directeur Général
Yves MAGDELAINE